

Annexe : PIÈCES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN LIGNE POUR L'INSCRIPTION

PIÈCES A FOURNIR POUR LES TEP

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle du CREPS)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité)
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1
- L'attestation d'Expérience d'Encadrement en Escalade (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Le dossier de présentation de la réalisation de voies d'escalade en autonomie (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. annexe)

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle du CREPS)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Certificat de compétences PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, SST à jour...)
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1
- L'attestation d'Expérience d'Encadrement en Escalade (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Le dossier de présentation de la réalisation de voies d'escalade en autonomie (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Justificatif de financement (facultatif selon la situation)
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. annexe)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif
- Lettre de motivation

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».